

COMMISSION FOOTBALL FÉMININ

Réunion du mardi 6 octobre 2020

Présidence : **M^{me} Marie-Claude Espinosa**

Présente : **M^{me} Meriem Ferhat**

Absentes : **M^{mes} Amandine Doblas – Monique Juliat – Sabine Leseur**

Excusé : **M. Jacques Olivier**

Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

RETRAITS D'ENGAGEMENTS

CLERMONTAISE 1

U15 Féminines (B)

Courriel du 1^{er} septembre 2020

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ST GELY FESC 1

U18 Féminines (A)

Courriel du 26 septembre 2020

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ST MARTIN AS 1

U18 Féminines (A)

Courriel du 30 septembre 2020

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MARTIN LONDRES US 1

U18 Féminines (A)

Courriel du 1^{er} octobre 2020

Sans amende (a accédé en U18 R2 A 11, après accord de la LFO)

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENGAGEMENTS

Engagement reçu par mail le 22 septembre 2020 du club BALLON S. COURNONSECOIS : l'équipe **COURNONSEC BS 1** intègre le championnat **Féminines Honneur poule A**.

Engagement reçu par mail le 24 septembre 2020 du club AVENIR SPORTIF BEZIERS : l'équipe **BEZIERS A. S. 1** intègre le championnat **U13 Féminines poule B**.

Engagement reçu par mail le 1^{er} octobre 2020 du club AR.S. JUVIGNAC : l'équipe **JUVIGNAC AS 1** remplace CLERMONTAISE 1 qui a retiré son engagement (cf. rubrique idoine) en **U15 Féminines poule B**.

REFONTE CHAMPIONNAT U18 FÉMININES

Suite aux retraits d'engagement de ST GELY FESC 1, ST MARTIN LONDRES US 1 et M. ST MARTIN AS 1, à l'engagement de FABREGUES AS 1 (engagement reçu par mail le 24 septembre 2020) et la demande du District Gard-Lozère d'intégrer U.S. LA REGORDANE 1 en championnat héraultais U18 Féminines, la Commission a décidé d'établir la compétition (en deux phases), répartie initialement en deux poules de 5 équipes, **en poule et phase uniques en match aller-retour, soit 18 journées de championnats**.

Le calendrier a été établi comme suit :

Phase Aller

Journée 1 : 10 octobre 2020

Journée 2 : 31 octobre 2020

Journée 3 : 7 novembre 2020

Journée de rattrapage : 11 novembre 2020

Journée 4 : 14 novembre 2020

Journée de rattrapage : 21 novembre 2020

Journée 5 : 28 novembre 2020

Journée 6 : 12 décembre 2020

Journée 7 : 9 janvier 2021

Journée 8 : 16 janvier 2021

Journée 9 : 23 janvier 2021

Journée de rattrapage : 30 janvier 2021

Phase Retour

Journée 1 : 6 février 2021

Journée de rattrapage : 13 février 2021

Journée de rattrapage : 20 février 2021

Journée de rattrapage : 27 février 2021

Journée de rattrapage : 6 mars 2021 (tour de coupe)

Journée 2 : 13 mars 2021

Journée 3 : 20 mars 2021

Journée 4 : 27 mars 2021

Journée de rattrapage : 3 avril 2021 (Pâques)

Journée 5 : 10 avril 2021

Journée de rattrapage : 17 avril 2021

Journée de rattrapage : 24 avril 2021

Journée 6 : 1^{er} mai 2021

Journée 7 : 8 mai 2021

Journée de rattrapage : 15 mai 2021

Journée de rattrapage : 22 mai 2021 (Pentecôte)

Journée 8 : 29 mai 2021

Journée 9 : 5 juin 2021

Le calendrier des rencontres a été diffusé aux clubs le 5 octobre 2021 en fin de matinée.

COUPE DE L'HÉRAULT U18 FÉMININES

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes qui se sont engagées en Coupe de l'Hérault U18 Féminines, soit 7 équipes :

CORNEILHAN LIGNAN 1
FC PAS DU LOUP 1
GIGNAC AS 1
MAURIN FC 1
PIGNAN AS 1
POUSSAN CA 1
ST JEAN VEDAS 1

Le calendrier a été établi comme suit :

¼ de Finale le 5 décembre 2020 : 3 matchs disputés par 6 équipes, donnant 3 vainqueurs, 1 équipe exempte.
½ Finales le 6 mars 2021 : 2 matchs disputés par les 3 vainqueurs et l'équipe exempte des ¼ de Finale.
Finale le 13 mai 2021 (Ascension)

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES HONNEUR

⚽ Poule A

LUNEL US 1/COURNONSEC BS 1

Du 20 septembre 2020

Est reportée au 18 octobre 2020

(Engagement reçu le 22 septembre 2020)

ST JUST ASCM 1/LUNEL US 1

COURNONSEC BS 1/FABREGUES AS 1

Du 4 octobre 2020

Sont reportées au 25 octobre 2020, journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

U15 FÉMININES

⚽ Poule B

BALARUC STADE 1/VIL. MAGUELONE 1

Du 3 octobre 2020

Est reportée au 17 octobre 2020, journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

U13 FÉMININES

⚽ Poule B

VILLEVEYRAC US 1/JUVIGNAC AS 1

Du 3 octobre 2020

Est reportée au 10 octobre 2020, journée de rattrapage au calendrier général

(Engagement reçu le 1^{er} octobre 2020)

FORFAITS

BOUZIGUES LOUPIAN 1

52186.1 – Féminines Excellence du 4 octobre 2020
Contre THONGUE-ROUJANCAUX 2

Courriel du 2 octobre 2020

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ST MARTIN AS 1

52118.1 – Féminines A 11 Interdistrict du 27 septembre 2020
À M. LUNARET NORD 1

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe M. LUNARET NORD 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ST MARTIN AS 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. LUNARET NORD 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VILLEVEYRAC US 2

52259.1 – Féminines Honneur (B) du 4 octobre 2020
À ST THIBERY SC 2

En l'absence de la feuille de match, et vu le courriel du club U.S. VILLEVEYRACOISE du samedi 3 octobre 2020 à 8h14, soit en dehors des horaires d'ouverture du District, notifiant le forfait de son équipe,
Attendu que ST THIBERY SC 2 ne s'est pas déplacée non plus,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VILLEVEYRAC US 2 avec amende de 40 € pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST THIBERY SC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIL. MAGUELONE 1

52366.1 – U13 Féminines (B) du 3 octobre 2020
Contre CORNEILHAN LIGNAN 1

Courriel du 29 septembre 2020

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAITS GÉNÉRAUX

CORNEILHAN LIGNAN 1

U15 Féminines (B)

Courriel du 29 septembre 2020

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

JACOU CLAPIERS FA 1

U13 Féminines (A)

Courriel du 29 septembre 2020

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 13 octobre 2020 à 17h30.

La Présidente,
Marie-Claude Espinosa